

Les données industrielles

Typologie des data valorisables, droits d'utilisation et liberté contractuelle

Me Adrien Basdevant, 9 Avril 2020

**BASDEVANT
AVOCATS** ▣

Le droit de la data

- **Breaking news** : Les données... ne sont pas toutes personnelles
 - Le juriste se raccroche à ce qu'il connaît, mais la plupart des données ne sont pas forcément liées à un individu.
 - Exemples : variation température, vitesse d'une machine, informations techniques collectées par un capteur IoT...
- **Demain**, il existera un droit à part entière de la donnée
- Ce régime encadrera l'exploitation de **données personnelles, non-personnelles**, et de **données hybrides**

« La stratégie européenne pour les données » (1/3)

- Publiée le **19 février 2020** par la Commission européenne
- Partant de plusieurs constats :
 - Les données sont un **instrument essentiel de gouvernance** de nos sociétés
 - La majorité des données sont détenues par un **petit nombre d'acteurs**
 - Distinction entre les données **personnelles** et les données **industrielles**
 - Les **législations** européennes existantes en matière de données

« La stratégie européenne pour les données » (2/3)

- Proposant plusieurs pistes :
 - Problématique centrale de **l'incitation au partage des données et du partage équitable de sa valeur**
 - La disponibilité des données 4 scénarii :
 1. **G2B** = partage des données du secteur public vers le secteur privé.
 2. **B2B** = partage de données d'entreprise à entreprise
 3. **B2G** = partage de données d'entreprises à pouvoirs publics
 4. **G2G** = partage de données entre pouvoirs publics

« La stratégie européenne pour les données » (3/3)

- Prochaines étapes :
 - **Détailler** (en 2020) **des plans d'actions pour les 9 espaces communs de données des secteurs stratégiques et de domaines d'intérêts publics** (l'industrie, au pacte vert, la mobilité, la santé, l'énergie, l'agriculture, l'administration publique, aux compétences et enfin un espace commun des données financières)
 - **Adopter un acte d'exécution** (début 2021) concernant les ensembles de **données à haute valeur** en vue de déployer des API normalisées qui permettront de mettre à disposition davantage de données du secteur public de haute qualité.
 - **Proposer une loi sur les données** (2021).

La « propriété » des données

- Il n'existe **pas** de **droit de propriété** (*usus, fructus, abusus*) des données
- Parallèle avec le **droit de propriété intellectuelle**
- Conciliation avec **confidentialité & secret des affaires**
- **Quels réflexes contractuels** adopter demain ?
 - Données d'apprentissage
 - Données de résultats
 - Algorithmes auto-apprenants
 - Accès, portabilité, réversibilité
 - Propriété exclusive vs indivise vs licences croisées d'utilisation

Adrien Basdevant

ab@basdevant.tech

176 rue de Rivoli, 75001 Paris

www.basdevant.tech

www.coupdata.fr

**BASDEVANT
AVOCATS. ▣**